

**Communiqué de presse**  
Neuilly-sur-Seine, le 19 novembre 2025

**Le groupe CARAC renforce son engagement en faveur des personnes vulnérables avec le lancement d'un dispositif inédit Carac Avenir protégé**

Fidèle à son histoire et à ses valeurs, le groupe CARAC déploie un dispositif inédit d'accompagnement des personnes vulnérables et de leurs aidants, prolongeant plus d'un siècle d'engagement au service des publics fragiles.

**Un engagement fondé sur la connaissance des besoins réels des personnes vulnérables**

Selon une étude\* menée avec OpinionWay auprès des aidants de personnes vulnérables, les besoins et attentes de ces femmes et hommes du quotidien sont multiples. Ils doivent souvent faire face à des situations de vie complexes, mêlant charge émotionnelle, contraintes administratives et inquiétudes pour l'avenir. Cette étude met en lumière la réalité de leur quotidien et confirme l'urgence d'apporter des solutions complètes, conciliant **sécurité financière, conseil expert et accompagnement humain**, avec une approche bienveillante et concrète.

\*Pour en savoir plus, retrouvez l'étude CARAC Opinionway menée du 13 au 25 mars auprès de de 800 aidants de personnes vulnérables (souffrant d'un handicap ou en perte d'autonomie) mineures ou majeures, sous régime ou non de protection juridique, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

**Pierre LARA, Président** de la CARAC déclare : « Depuis toujours, notre vocation est de prendre soin. Prendre soin des personnes vulnérables, mais aussi de ceux qui veillent sur elles. Avec CARAC Avenir protégé, nous voulons rappeler que derrière chaque situation, il y a une histoire, une famille, des émotions, des vies entières à écouter et à soutenir. C'est cette humanité qui guide nos actions et donne tout son sens à notre engagement auprès des personnes vulnérables et de leur famille. Je suis particulièrement fier du lancement de ce dispositif, qui répond pleinement à notre engagement de Mutuelle à mission ».

**Michel Andignac, Directeur général** de la CARAC ajoute : « L'expertise de nos équipes auprès des plus vulnérables nous a permis de concevoir un accompagnement parfaitement ancré dans leur écosystème, bien au-delà du seul accompagnement financier. CARAC Avenir protégé est bien plus qu'un dispositif : c'est une main tendue vers celles et ceux qui accompagnent un proche chaque jour. Nous voulons offrir des solutions simples, claires et profondément humaines. Parce qu'accompagner, c'est avant tout comprendre, écouter et être présent dans les moments qui comptent. Par ailleurs, la solidité de notre mutuelle et la performance de nos solutions financières alliant sécurité de notre fonds en euros et diversification, assurent un avenir plus serein à tous ceux qui en ont le plus besoin ».



**Carac Avenir protégé, un dispositif complet au service de la protection et de la proximité** qui s'articule autour de cinq leviers complémentaires :

**Un contrat d'assurance vie protecteur**, spécialement conçu pour les personnes sous mesure de protection ou en situation de handicap, répondant à un besoin renforcé de sécurité, de performance et de transparence :

- 0% de frais sur les versements, parce que chaque euro compte
- L'accès à 100% au fonds en euros CARAC, parmi les plus performants du marché (3.50 % en 2024)
- La possibilité de diversifier son épargne grâce à une sélection d'unités de compte
- Un cadre fiscal avantageux grâce à l'option Epargne Handicap.

**Un accompagnement à la fois humain et expert**, assuré par des conseillers spécialement formés aux dimensions juridiques, fiscales et sociales de la vulnérabilité. Le conseil est formalisé de manière rigoureuse et adaptée, à travers un bilan patrimonial structuré et argumenté, ainsi qu'une documentation dédiée. Pour les dossiers présentant une forte complexité, les conseillers bénéficient de l'expertise d'un service d'ingénierie patrimoniale. Cet accompagnement s'adresse aussi bien aux acteurs impliqués dans le suivi des personnes vulnérables qu'aux bénéficiaires eux-mêmes.

**Des conseillers ancrés au cœur de l'écosystème de soutien aux personnes.** Engagés sur le terrain, les conseillers travaillent en étroite proximité avec l'ensemble de l'écosystème des personnes vulnérables : familles, aidants, Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM), juges des contentieux de la protection (JCP), associations (Unapei, APF France Handicap). La CARAC s'entoure également des meilleurs spécialistes, comme France Tutelle et Tutelle au Quotidien, pour renforcer son accompagnement. Les conseillers offrent ainsi un accès privilégié à un réseau d'experts dédiés aux problématiques de vulnérabilité.

**Des supports Faciles à Lire et à Comprendre (FALC) et des formations pour les aidants.**

Afin de favoriser l'inclusion et l'autonomie des personnes accompagnées, des supports en FALC (Facile à lire et à comprendre) permettent de transmettre les informations essentielles de manière claire, accessible et adaptée à tous les niveaux de compréhension. Parallèlement, des actions de formation à destination des aidants sont mises en place. Elles visent à renforcer leurs compétences, à leur donner des outils concrets pour mieux accompagner au quotidien. Ces deux approches complémentaires contribuent à une meilleure compréhension mutuelle, à une relation d'aide plus efficace et à une plus grande autonomie des bénéficiaires.



**CARAC**  
GROUPE

**Des services pour simplifier la gestion du quotidien, offerts par la CARAC**, et accessibles à la personne vulnérable ainsi qu'à son entourage. Un service de conseil, d'écoute et de soutien aide à identifier les besoins spécifiques de chaque situation et oriente vers les aides, ressources et dispositifs les plus adaptés. Cette approche proactive vise à renforcer le maintien du lien social, à favoriser l'autonomie et à offrir un appui concret aux familles et aidants.

**Le dispositif Carac Avenir protégé est accessible dès à présent**, via les conseillers du réseau commercial CARAC (250 conseillers partout en France). Il sera ensuite déployé auprès des conseillers en gestion de patrimoine via sa filiale SELENCIA Patrimoine, et des partenaires du groupe CARAC.

### **Une ambition claire : être un acteur majeur au service des personnes vulnérables**

Depuis plus de cent ans, la CARAC place l'humain au cœur de son engagement. Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, elle agit chaque jour aux côtés des personnes vulnérables et de ceux qui les accompagnent.

Mutuelle indépendante, devenue Mutuelle à mission en 2024, elle œuvre auprès des aidants, associations, mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM), notaires et acteurs médico-sociaux, avec une ambition forte : protéger le patrimoine et faciliter la vie quotidienne des personnes protégées.

Avec ce nouveau dispositif, la CARAC réaffirme son engagement historique envers les publics fragiles. Pionnière de l'épargne handicap et de l'épargne solidaire, elle s'appuie sur des partenariats de longue date noués avec des acteurs de référence tels que l'UNAPEI, APF France Handicap, France Tutelle ou encore Tutelle au Quotidien.

Au fil des années, elle a développé une expertise reconnue et une relation de confiance durable avec les familles, les aidants, les MJPM et les professionnels du médico-social et du droit.

Chaque jour, la CARAC poursuit une même mission : accompagner, protéger et donner du sens à la solidarité.



### Le Groupe CARAC est constitué de :

**La CARAC**, Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance à taille humaine, qui conçoit, gère et distribue des solutions financières qui s'adressent à toutes les personnes soucieuses de performance et d'intégrité dans la gestion de leur patrimoine. La CARAC dispose d'un réseau de collaborateurs sur l'ensemble du territoire qui, grâce à leur expertise, conseillent et accompagnent les épargnants dans la durée, face aux complexités du monde financier.

Fière de son histoire centenaire et de sa culture mutualiste, porteuse de valeurs telles que l'engagement, l'intégrité, la confiance, et la solidarité, la CARAC se fait un devoir d'être à la hauteur des attentes de ses adhérents. Garante de leur intérêt à la fois collectif et individuel, elle incarne un modèle avisé qui fait de ses adhérents des acteurs à part entière de la gouvernance.

**SELENCIA** patrimoine est une filiale de SELENCIA au sein du groupe CARAC. Plateforme de distribution dédiée aux conseillers en gestion de patrimoine **proposant** des solutions innovantes en termes de produits et services d'épargne et de retraite.

**Astream**, créée en 2008, est une société de gestion indépendante spécialisée dans la gestion d'actifs et de fonds immobiliers (OPCI, SCPI, FIA), experte dans la transformation du secteur du tourisme. Forte d'une équipe de plus de 50 experts de l'investissement immobilier et du Private Equity, Astream identifie et développe à la fois des solutions sur mesure pour les investisseurs institutionnels et des solutions collectives patrimoniales à destination des investisseurs privés. Astream a rejoint le groupe CARAC, fin septembre 2024.

### Pour plus d'informations :

[www.carac.fr](http://www.carac.fr) - [Facebook/Carac.epargne](https://www.facebook.com/Carac.epargne)  
[linkedin/Carac](https://www.linkedin.com/company/Carac)

### Contacts presse :

Vanessa Vazzaz

[vanessa@ui-agency.fr](mailto:vanessa@ui-agency.fr)

06 62 07 53 34

Isabelle Genest

[igenest@carac.fr](mailto:igenest@carac.fr)

01 55 61 56 23

Directrice de la communication  
de la CARAC.